



Besoin d'un conseil sur un droit de visite

Par **titiskahina**, le **25/07/2012** à **20:42**

Bonjour,

je vous écris pour avoir une aide, j'ai un jugement rendu par le jaf donnant un droit de visite le premier week end par mois au père de ma fille et ceux en ma présence. il est marocain avec un titre de séjour espagnole qui lui donne le droit d'être sur le territoire français pendant 3 mois. Hors lui ne respecte pas le jugement quand il est là il veut voir sa fille tout les jours débarque n'importe. j'ai fait plusieurs main courante pour signaler ce harcèlement sa dernière visite après de 2 mois d'absence a été conflictuelle on en ai presque venu au main.

Le vendredi 20 juillet par téléphone il m'a demandé à voir sa fille le lendemain car il devait partir le lundi au maroc pour 1 mois et ne sera pas là pour son jour de visite je lui est dis non que je me tenez au jugement il m'a alors menacer d'enlever notre fille si il la voyais avec sa grand mere et la aussi j'ai une main courante j'ai re saisi le juge pour un point rencontre. mais je vois qu'il n'est toujours pas parti et pense qu'il va rester pour son droit de visite et j'ai peur que ca finisse mal de plus ayant retrouvé un travail je ne pourrais pas presenter ma fille a l'heure prévu que puis je faire?

Merci par avance

Par **cocotte1003**, le **26/07/2012** à **06:14**

Bonjour, pour l'instant vous devez, vous comme le père, appliquer le dernier jugement donc vous arranger pour qu'il puisse voir sa fille lors du droit de visite. prenez un avocat et faites une saisie en référé si vous avez peur d'un enlèvement, cordialement

Par **titiskahina**, le **26/07/2012** à **09:37**

merci de votre reponse le référé c'est devant le juge que je le signal ou a la police ?

Par **cocotte1003**, le **26/07/2012** à **11:07**

Bonjour, c'est l'avocat qui le demandera ceci afin que vous ayez plus rapidement une audience devant le juge, cordialement